

Image not found or type unknown



Infraction au code de la route / audience tribunal tgi

Par **LAURENT**, le **18/04/2011** à **13:26**

Bonjour,
Je suis suspendu de mon permis de conduire suite à un accrochage bénin.
J'étais positif lors de l'alcoltest (0,75 air expiré). Je n'ai pas de casier judiciaire et
antécédent.
Je vais être convoqué au tribunal de grande instance pour connaître le montant
de l'amende et la durée de la suspension.
Puis je me présenter sans avocat ? Comment se
passe ce genre d'audience ?
Merci
Bien cordialement
Laurent